Record Nr. UNINA9910807693803321

Autore Fulchiron Hugues

Titolo Parente, filiation, origine / / Hugues Fulchiron, Jehanne Sosson

Pubbl/distr/stampa Bruxelles:,:Bruylant,,[2013]

©2013

ISBN 2-8027-4156-X

Descrizione fisica 1 online resource (509 p.)

Disciplina 307

Soggetti Community life

Families - History Kinship - History

Lingua di pubblicazione Francese

Formato Materiale a stampa

Livello bibliografico Monografia

Note generali Description based upon print version of record.

Nota di contenuto Couverture -- Titre -- Copyright -- Sommaire -- Avant-propos -

Parente, filiation, origines: un nouveau monde en gestation -Introduction - Procreation, filiation et civilisation technologique -- I. Le
desir d'enfant dans la civilisation technologique -- II. Quels enjeux
ethiques? -- Titre 1 - Engendrer a plusieurs, etudes de droit compare
-- 1 - L'engendrement a plusieurs en droit compare: quand le droit
peine a distinguer filiation, origines et parentalite -- Introduction --

I. Premier axe: les logiques a l'œuvre dans la filiation -Section 1re. Ne pas se tromper de terrain: du mauvais usage
de la filiation dans les familles recomposees -- Section 2. La
reconnaissance de l'homoparente en droit compare: logique
completive ou logique declarative? -- Section 3. La gestation
ou la procreation pour autrui: quelle solution pour rattacher l'enfant

a ses parents d'intention ? -- II. Deuxieme axe : la necessaire distinction entre filiation, origines et parentalite --

Section 1re. Distinguer les origines de la parente --

Section 2. Distinguer les origines de la parentalite -- Section 3. Quels effets juridiques pour le don d'engendrement ? -- 1er. Quelles consequences pour la proximite des liens biologiques ? -- 2. Un droit

aux relations personnelles ? -- 3. Le droit peut-il ignorer la grossesse

de la mere porteuse ? -- Conclusion -- 2 - Beau-parent/co-parent --

-- Section 1re. L'emergence concurrente des notions de beau-parent et de co-parent -- Section 2. Les divergences d'apprehension des notions de beau-parent et de co-parent -- II. Les perspectives d'adaptation du droit aux beaux-parents et co-parents --Section 1re. La mobilisation de mecanismes etablissant la filiation --1er. La presomption de parente -- 2. La reconnaissance --3. L'adoption. Section 2. La mobilisation de mecanismes contournant la filiation --1er. Le statut du beau-parent -- 2. L'autorite commune et ses derives -- 3 - Le statut juridique du co-parent de meme sexe : apercu de droit compare -- Introduction -- I. L'attraction du modele de la filiation elective -- Section 1re. L'adoption conjointe par deux personnes de meme sexe -- Section 2. L'adoption par le « beau-parent » de meme sexe -- II. L'attraction du modele de la filiation charnelle --Section 1re. Presomption et designation automatique dans l'acte de naissance -- 1er. La transposition pure et simple de la presomption -- 2. La designation automatique de la co-mere dans l'acte de naissance -- Section 2. Reconnaissance -- 1er. Transposition du modele de la reconnaissance paternelle -- 2. Eloignement du modele de la reconnaissance paternelle -- 3. Creation d'un modele nouveau, specifique aux co-meres -- III. L'emancipation des modeles filiatifs -- Section 1re. L'affectation judiciaire de la parente --Section 2. L'affranchissement de la parente -- Conclusion -- 4 - La place du donneur d'engendrement -- Introduction. La question du statut du donneur d'engendrement -- I. L'anonymat du don --Section 1re. Prealable, L'anonymat et le secret du mode de conception -- Section 2. L'anonymat et ses accommodements --Section 3. L'anonymat illustre. Le droit des procreations medicalement assistees en droits français et belge -- 1er. Le cadre legal et les conditions d'acces aux techniques de procreation medicalement assistee -- 2. L'anonymat -- 3. La filiation -- 4. Conclusion -- II. La levee de l'anonymat : panorama de droit compare europeen --Section 1re. Le cadre legal general : l'acces aux techniques de procreation medicalement assistee et la levee de l'anonymat. Section 2. L'organisation de la levee de l'anonymat : les techniques juridiques utilisees pour assurer la place reconnue au donneur --1er. Le recueil des donnees relatives au donneur -- 2. L'acces aux donnees relatives au donneur -- 3. Quels droits pour le donneur ? -- Section 3. Les effets de la levee de l'anonymat -- 1er.Une constante : l'acces a l'identite du donneur est sans incidence sur la filiation -- 2. Une exception : l'ambiguite du systeme allemand -- 5 - La maternite de substitution -- Introduction -- I. Interdire et sanctionner -- Section 1re. Presentation -- Section 2. Constat -- 1er. Acceder au procede -- 2. Les droits et obligations des parties -- 3. Le statut juridique -- Section 3. Appreciation critique --Section 4. Perspectives -- II. Ne pas reglementer --Section 1re. Presentation -- Section 2. Constat -- 1er. Acceder au procede -- 2. Les droits et obligations des parties -- 3. Le statut juridique -- 4. Le statut de la mere porteuse -- Section 3. Appreciation critique -- Section 4. Perspectives -- III. Autoriser et encadrer --Section 1re. L'attraction du modele de la filiation elective : les Pays-Bas et le Royaume-Uni -- 1er. Presentation -- 2. Constat -a. Acceder au procede -- b. Les droits et obligations des parties -c. Le statut juridique -- 3. Appreciation critique --Section 2. L'attraction du modele de la filiation charnelle : l'Afrique du Sud, la Grece et la Californie -- 1er. Presentation -- 2. Constat -a. Acceder au procede -- b. Les droits et obligations des parties --

I. La reception des notions de beau-parent et de co-parent par le droit

c. Le statut juridique -- 3. Appreciation critique -- Conclusion -- Titre 2 - Repenser le droit de la filiation -- 1 - Le Geste et la Parole - Nouvelles techniques de procreation et dit du droit -- I. Symboliser le lien familial : entre techniques medicales de procreation et techniques juridiques d'engendrement. II. Quelle Parole pour le Geste procreatique ? -- III. L'engendrement par la Parole -- 2 - Une filiation monosexuee ? -- Introduction -- I. La reconnaissance democratique du droit a la difference -- II. La revendication problematique de l'abolition de la difference -- 3 -Passer par la filiation ou depasser la filiation -- I. Questions de fonction -- Section 1re. L'attribution de la fonction parentale -- Section 2. Les atouts du modele parental -- II. Questions de sens -- Section 1re. Le rayonnement d'un mythe de l'engendrement -- Section 2. La force du mythe de l'engendrement -- Conclusion -- 4 - La qualification de donneur dans l'assistance medicale a la procreation -- I. L'eviction du donneur de gametes imposee par la loi -- Section 1re. L'anonymat du don pour assurer le respect du donneur ? -- Section 2. L'anonymat du don pour assurer la filiation de l'enfant ? -- II. L'eviction recherchee de la « donneuse » de gestation pour le compte d'autrui --Section 1re. La « donneuse de gestation », une qualification inadaptee et non justifiee -- Section 2. Le « don de gestation », une gualification qui permet de bouleverser les principes de la filiation -- 5 - La place de qui participe au projet parental d'autrui : a propos de quelques contraintes -- I. Du cote des faits -- Section 1re. Les faits comme donnees -- Section 2. Les faits comme effets -- II. Du cote du droit --Section 1re. Les contraintes hierarchiques -- Section 2. Les contraintes discursives -- 6 - La perception de la parente chez de jeunes adultes etudiants -- I. Presentation de l'enquete -- II. Le desir d'enfant --III. Les contraintes pesant sur la realisation du desir d'enfant --IV. L'influence du modele parental sur la parente envisagee -- 7 -L'adoption par des couples homosexuels, realites d'un travail de terrain en Belgique.

I. Resistances et questionnement des travailleurs psychosociaux, avant le vote de la loi -- II. Nous appliquons la loi : formation d'une experience -- III. Les femmes viennent legaliser la filiation de l'enfant vivant dans le couple -- IV. Les hommes viennent demander l'adoption d'un enfant encore inconnu -- V. A l'initiative du projet d'adoption, les meres de naissance -- VI. Travailler la filiation adoptive -- VII. Quant aux enfants confies -- 8 - Retour sur le sens du temps en droit de la famille -- I. D'un droit de la famille sans duree --Section 1re. De la conjugalite -- Section 2. De la parente -- II. De quelques contradictions resultant de l'analyse instantanee --Section 1re. Le pre-enfant -- Section 2. Le post-enfant -- Postface -Engendrement et filiation au temps du demariage -- I. Parent « biologique » ou parent « social » : la parente oubliee -- La parente comme systeme de relations instituees -- La condition de mortalite --Un parent « social » qui n'a rien de social -- Le corps, par dela l'opposition entre paternite « sociale » et maternite « naturelle » --L'engendrement, un acte social irreductible au « biologique » --II. L'hypothese d'une « dematrimonialisation » de la filiation -- La filiation au temps du mariage moderne : une double asymetrie --Maternite et paternite hors mariage -- Maternite et paternite en mariage -- Volontarisme masculin et subordination des femmes --Le temps du demariage -- Poids du modele matrimonial de filiation --III. Du « don de gametes » a l'engendrement avec tiers donneur --Procreer et engendrer : une distinction utile -- Le role de donneur d'engendrement -- Conclusion -- References bibliographiques --Table des matieres.

## Sommario/riassunto

Avec les progres de la science l'homme s'est assure non seulement le controle de la procreation mais la maitrise de la vie. Cette quasi toute puissance est acquise a une epoque de profondes mutations des mœurs et des mentalites : les familles deviennent de plus en plus complexes, de separations en recompositions, de mariages en concubinages et de remariages en partenariats. Avec les procreations medicalement assistees, trois, quatre, voire cinq personnes en cas de recours a une mere porteuse, peuvent contribuer a « engendrer » un enfant ; et les aspirations des couples homosexuels conduisent